

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 août 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu de procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche ;

Considérant le tirage au sort infructueux visant à compléter le grade des adjoints techniques et la désignation d'un représentant de l'administration en conséquence ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Mme Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines, présidente ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Marc Girodo, IGAPS référent du corps des ATFR ;
- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

Représentants suppléants

- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Mme Magali Ruff, chargée d'études au bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Fabienne Dejager-Specq, IGAPS référente du corps des ATFR.

B - Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe

- Monsieur Pascal Vannieuwenhuyze (CGT).

Adjointes techniques principaux de 2^{ème} classe

- Madame Rahma Kazi-Tani (FO) ;

- Madame Sarah Bedu (FSU).

Adjointes techniques

- Monsieur Thierry Bavent, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Représentants suppléants

Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe

- Monsieur Eric Beerli (CGT).

Adjointes techniques principaux de 2^{ème} classe

- Madame Marinette Loux (FO) ;

- Madame Orianne Bouchard (FSU).

Adjointes techniques

- Madame Valérie Mennequier, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Article 2

L'arrêté fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche du 26 avril 2019 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **21 MAI 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint de la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER

